MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 29 / 07 / 2024
Dossier complet le : 30 / 08 / 2024
N° d'enregistrement : 2024-8093

1 Intitulé du projet

Boisement de terres agricoles sur une surface de 6 ha 70 sur les communes de Pallet et de Mouzillon (44330).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination
GFR ACANTHE

Raison sociale
Indivision

N° SIRET
8 5 4 0 6 8 9 7 0 0 0 0 1 1

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom
Hardy

Prénom(s)
Dominique

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47c	Premier boisement sur une surface de 6 ha 70.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Boisement de terres agricoles délaissées à faible valeur agronomique (anciennes vignes).

Commune Le Pallet :
Parcelles 000 AX 101 (0.3027),102 (0.0631), 103 (0.1853), 137 (0.2870), 159 (0.0892), 160 (0.3068), 161 (0.6025), 162 (0.0170), 163 (0.0460), 164 (0.0930), 169 (0.0695), 170 (0.0122),175 (0.1465), 176 (0.0522), 177 (0.2705),178 (0.0106), 195 (0.2206), 48 (0.0434), 49 (0.0740), 50 (0.0328), 52 (0.0251), 54 (0.2850), 55 (0.1432), 56 (0.0293), 57 (0.1298), 58 (0.0660), 59 (0.1430), 88 (0.1778), 89 (0.0635), 90 (0.1293), 91 (0.0405), 92 (0.0723), 95 (0.1815), 96 (0.0926), 97 (0.1373), 98 (0.2120).

Commune de Mouzillon :
Parcelles 000 CK 128 (1.0057), 130 (0.1388), 132 (0.1615), 134 (0.0689).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce boisement est de valoriser ces terrains (arrêt exploitation viticole) en mettant en place un boisement permettant, à terme, une récolte de bois d'oeuvre tout en préservant la biodiversité et le paysage.

Ce boisement aura une incidence positive sur la qualité de l'eau (filtration des sols).

Aucun produit chimique ne sera utilisé.

Il aura, également, un effet positif sur la qualité de l'air (séquestration du carbone).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Ces terrains seront reboisés en feuillus et résineux (en choisissant des essences à la station et conforme à l'arrêté préfectoral de la région Pays de la Loire n° 2020/DRAAF/67)

Les essences installées seront :

- le Chêne Pubescent : 2 ha 78 (+ 10 % de Cèdre + 10 % d'Erable en mélange)
- le Cèdre de l'Atlas : 2 ha 25 (+ 20 % de Chêne Pubescent en mélange),
- le Chêne Rouvre : 1 ha 64 (+ 10 % de Charme et 10 % de Chêne Pubescent en mélange).

Plantation après travail du sol en ligne (décompactage + disques).
Maintien des interbandes enherbées.

Plantation en ligne à une densité de 1400 à 1600 plants/ha.

La partie Est du projet sera maintenue en zone naturelle (jeune boisement naturel en cours).

Le boisement (préparation du sol + plantation) aura lieu au cours de l'hiver 2024.

La plantation ne nécessitera pas de dispositif d'arrosage. Pas de recours à des produits phytosanitaires.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Opérations sylvicoles de conduite d'un peuplement forestier telles que préconisées par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).

Un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) sera déposé.

Une demande d'adhésion à la certification PEFC sera faite.

Boisement à vocation de labellisation bas-carbone.

Boisement encouragé par le programme Régional Forêt-Bois des Pays de la Loire (développement de la filière Bois).

Plantation : hiver 2024.

Entretiens mécaniques et manuels les 3, 4 premières années.

Éclaircie des peuplements : à partir de 20 ans.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Non concerné.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface à boiser	6 ha 70
Surface à conserver (zone naturelle), parcelles CK 32, 136, 137.	0 ha 43

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Les Roches Bodon

Localité : Le Pallet

Code postal : 4 4 3 6 0 BP : _ _ _ Cedex : _ _

Coordonnées géographiques[1]

Long. : - 1 ° 3 1 ' 2 9 " _ Lat. : 4 7 ° 1 2 ' 6 4 " 0

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _ _ ° _ _ ' _ _ " _ Lat. : _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point de d'arrivée : Long. : _ _ ° _ _ ' _ _ " _ Lat. : _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Classé en Zone A au PLU.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	ZNIEFF la plus proche (300 mètres) "Vallée de la Sèvre Nantaise de Nantes à Clisson" (ZNIEFF 2).
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Pas de classement en zone humide. Pas de terrain hydromorphe (absence de sol rédoxique ou réductique). Pas de végétation dominée par des plantes hygrophiles (pas d'habitats dits "humides").
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Zone Natura 2000 à 7 kilomètres (Marais de Goulaines).
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Incidence d'une plantation sur le bilan hydrique d'une parcelle par prélèvement racinaire et évapotranspiration. Absence de besoins spécifiques en eau en lien avec la plantation (pas d'arosage envisagé).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Absence d'impacts potentiels du projet sur la biodiversité et sur le site Natura 2000 situé à 7 kilomètres.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	Boisement de terres agricoles délaissées sans repreneur (anciennes vignes). Certaines vignes ont été supprimées ces dernières années, d'autres vont l'être prochainement.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	Présence d'un tracteur agricole le jour pour la préparation du sol.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	Pas d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	Pas de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☑	☐	Parcelles libres (exploitation viticole arrêtée). Le boisement va générer une production de bois et une activité sylvicole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La zone naturelle (0 ha 43) située à l'Est du projet sera maintenue (régénération naturelle de feuillus divers).

Un double alignement avec mise en place de feuillus divers sera installé de part et d'autre du chemin Nord.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet de boisement concerne des anciens vignobles abandonnés sans repreneur.

Aucun milieu d'intérêt n'a été identifié.
Il n'est concerné par aucun zonage environnemental. Nous estimons avoir pris les précautions nécessaires pour être dispensé d'une évaluation environnementale.
Le travail du sol en ligne permettra de maintenir les interbandes enherbées.
Les essences retenues ont été choisies en fonction de leur adaptabilité aux différentes stations et l'évolution des conditions climatiques.
Les zones naturelles existantes d'avenir seront préservées.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Carte de localisation des zones humides probables.	☑
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Hardy

Prénom Dominique

Qualité du signataire

Dominique HARDY

✓ Certified by yousign

À Imbe

Fait le 30/08/2024

Signature du (des) demandeur(s)